

Communiqué de Presse

Paris, le 2 avril 2010

Société Générale commercialise RENDEO 2 : un placement permettant de générer et sécuriser de la performance chaque année dès que les marchés actions de la zone euro sont stables ou en progression

Avec RENDEO 2, Société Générale commercialise jusqu'au 30 juin 2010, un placement offrant au minimum 100% du capital net investi garanti¹ à l'échéance augmenté de la somme des gains sécurisés et acquis chaque année dépendant de l'évolution de l'Euro Stoxx 50².

En synthèse RENDEO 2 offre, à son échéance des 8 ans :

- ⇒ **100% du capital net investi garanti¹,**
- ⇒ assorti de la somme des gains éventuels annuels sécurisés dans le but de bénéficier potentiellement d'un gain maximum de + 56% (soit un taux de rendement annuel maximum de 5,72%)
- ⇒ **cadres de détention** : le compte-titres ordinaire et les contrats d'assurance vie et de capitalisation.

RENDEO 2, obligation de droit français émise dans le cadre du programme d'émission **EMTN (Euro Medium Term Note) du Groupe Société Générale**, est éligible au compte-titres ordinaire et sous forme d'unités de compte de contrats d'assurance-vie et de capitalisation.

¹ Garantie du capital pour les investissements sur RENDEO 2 reçus au plus tard le 30/06/2010 à 12h sur la base de la valeur nominale du 6 juillet 2010 soit 1 000 €. La garantie n'est accordée qu'à l'échéance. Après frais sur versement et le cas échéant hors frais de gestion liés aux contrats d'assurance vie et de capitalisation.

² Hors dividendes.

Le mécanisme en bref :

A l'échéance des 8 ans, l'investisseur reçoit

- ⇒ 100% de son capital net investi garanti
- ⇒ majoré de la somme des gains éventuels sécurisés annuellement de la manière suivante :

- si l'Euro Stoxx 50 enregistre une **performance supérieure ou égale à + 20%** entre son niveau annuel et son niveau initial, alors un gain de **7% est sécurisé et sera versé à l'échéance**,
- si l'Euro Stoxx 50 enregistre **une performance positive ou nulle et strictement inférieure à + 20%** entre son niveau annuel et son niveau initial, alors un gain de **4% est sécurisé et sera versé à l'échéance**,
- si l'Euro Stoxx 50 enregistre **une performance négative** entre son niveau annuel et son niveau initial, **aucun gain au titre de l'année n'est sécurisé**.

Le code ISIN de RENDEO 2 est FR0010866889

Synthèse des inconvénients du placement RENDEO 2

- En cas de rachat avant l'échéance, la garantie du capital ne s'exerce pas et les gains sécurisés éventuels ne sont pas versés.
- Le capital net investi est garanti à hauteur de 100%. Cette garantie ne bénéficie qu'aux sommes investies durant la période de commercialisation et qui restent investies jusqu'à l'échéance.
- Le gain maximum pouvant être sécurisé chaque année est de 7%. La somme des gains sécurisés, soit au maximum + 56%, est versée à l'échéance en plus du capital.
Quel que soit le scénario de marché l'investisseur sait qu'il bénéficiera d'un TRAAB maximum de 5,72% à l'échéance.
- En cas de forte hausse de l'Euro Stoxx 50, l'investisseur ne profitera que partiellement de celle-ci.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes de l'indice Euro Stoxx 50

Avertissement :

RENDEO 2 est une obligation de droit français émise dans le cadre d'un programme Euro Medium Term Notes. Nous vous invitons à prendre connaissance des caractéristiques spécifiques du placement en vous référant aux "conditions définitives". L'attention du public est attirée sur la rubrique facteurs de risque présentée dans le prospectus. RENDEO 2 peut être investi dans un compte-titres ordinaire ou sous forme d'unités de compte des contrats d'assurance vie et de capitalisation de SOGECAP. Conformément aux Notes d'Information de ces contrats, des frais sur versement et des frais de gestion sont prélevés. RENDEO 2 est un produit de placement de catégorie A : produit intégralement garanti en capital à l'échéance par la Société Générale.

Ce produit est soumis aux termes et conditions du "SG/SGA/SGOE Debt Issuance Programme Prospectus" dans le cadre duquel il est émis et aux conditions définitives y afférentes.

Ce programme et les conditions définitives du placement sont disponibles sur le site "<http://prospectus.socgen.com>" ou sur simple demande. Le prospectus approuvé par la Commission de surveillance du Secteur Financier (CSSF) est valable pour une commercialisation en France, l'AMF ayant reçu la notification de la CSSF le 29 avril 2009.

Société Générale

Société Générale est l'un des tout premiers groupes de services financiers de la zone euro. Avec 157 000 personnes dans le monde, son activité se concentre autour de trois grands métiers :

- Réseaux de détail, Financements Spécialisés & Assurances qui comptent 32 millions de clients particuliers en France et à l'international.
- Banque Privée, Gestion d'actifs & Services aux investisseurs, où le Groupe compte parmi les principales banques de la zone euro avec 3 073 milliards d'euros d'actifs en conservation et 344 milliards d'euros d'actifs sous gestion à fin décembre 2009.
- Accompagnant ses clients dans de nombreux secteurs, la Banque de Financement & d'Investissement, Société Générale Corporate & Investment Banking offre des solutions sur mesure en s'appuyant sur son expertise globale en matière de banque d'investissement, de financements et d'activités de marchés.

Société Générale figure dans les indices internationaux de développement durable : FTSE4good et ASPI. En 2010, l'agence de notation SAM a décerné à Société Générale le titre de "Mover 2010" pour le secteur bancaire.

www.societegenerale.com

Placement à capital garanti
à l'échéance



RENDÉO 2

Eligible dans le cadre
du compte-titres ordinaire
et des contrats d'assurance vie
et de capitalisation

Durée de placement
recommandée : 8 ans

Des gains potentiels chaque année,
sécurisés à l'échéance

particuliers.societegenerale.fr



On est là pour vous aider

RENDÉO 2

Commercialisation jusqu'au
30 juin 2010
au travers du compte-titres
ordinaire et des contrats
d'assurance vie ou de capitalisation

Un concept de placement permettant de générer de la performance dès que les marchés actions de la zone euro sont stables ou en progression

Un capital net investi⁽¹⁾ garanti à 100% à l'échéance quelle que soit l'évolution des marchés financiers

Au bout de 8 ans, RENDÉO 2 offre une solution permettant d'allier à la fois la garantie du capital net investi⁽¹⁾ et une performance éventuelle en fonction de l'évolution des marchés actions de la zone euro.

Une formule de remboursement visant à sécuriser chaque année de la performance éventuellement acquise, en fonction de l'évolution de l'indice phare de la zone euro : le DJ Euro Stoxx 50⁽²⁾.

La valorisation de RENDÉO 2 dépend de l'évolution de l'indice DJ Euro Stoxx 50⁽²⁾ afin de bénéficier potentiellement d'un gain maximum de +56% versé à l'échéance, en plus de 100% du capital net investi (soit un taux de rendement annuel maximum de + 5,72%).

Pour cela, RENDÉO 2 versera à l'échéance la somme des gains éventuels sécurisés chaque année, calculés de la manière suivante :

- si le DJ Euro Stoxx 50 enregistre une **performance supérieure ou égale à +20%** entre son niveau annuel et son niveau initial, alors un gain de **7% est sécurisé et sera versé à l'échéance**,
- si le DJ Euro Stoxx 50 enregistre une **performance positive ou nulle et strictement inférieure à +20%** entre son niveau annuel et son niveau initial, alors un gain de **4% est sécurisé et sera versé à l'échéance**,
- si le DJ Euro Stoxx 50 enregistre une **performance négative** entre son niveau annuel et son niveau initial, **aucun gain au titre de l'année n'est sécurisé**.

En cas de cession avant l'échéance, la garantie du capital ne s'exerce pas et les gains sécurisés ne sont pas versés.

Pour en savoir plus sur le :

- **Niveau initial de l'indice** : moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés aux dates des 6, 7, 8, 9 et 12 juillet 2010.
- **Niveau annuel de l'indice** : Moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice sur 5 jours ouvrés au mois de juin de chaque année.

Quelques caractéristiques de RENDÉO 2 :

- RENDÉO 2 est une obligation de droit français émise dans le cadre du programme d'émission EMTN (Euro Medium Term Note) du Groupe Société Générale.
- Cette obligation est garantie par la Société Générale⁽³⁾.

Le choix du cadre fiscal

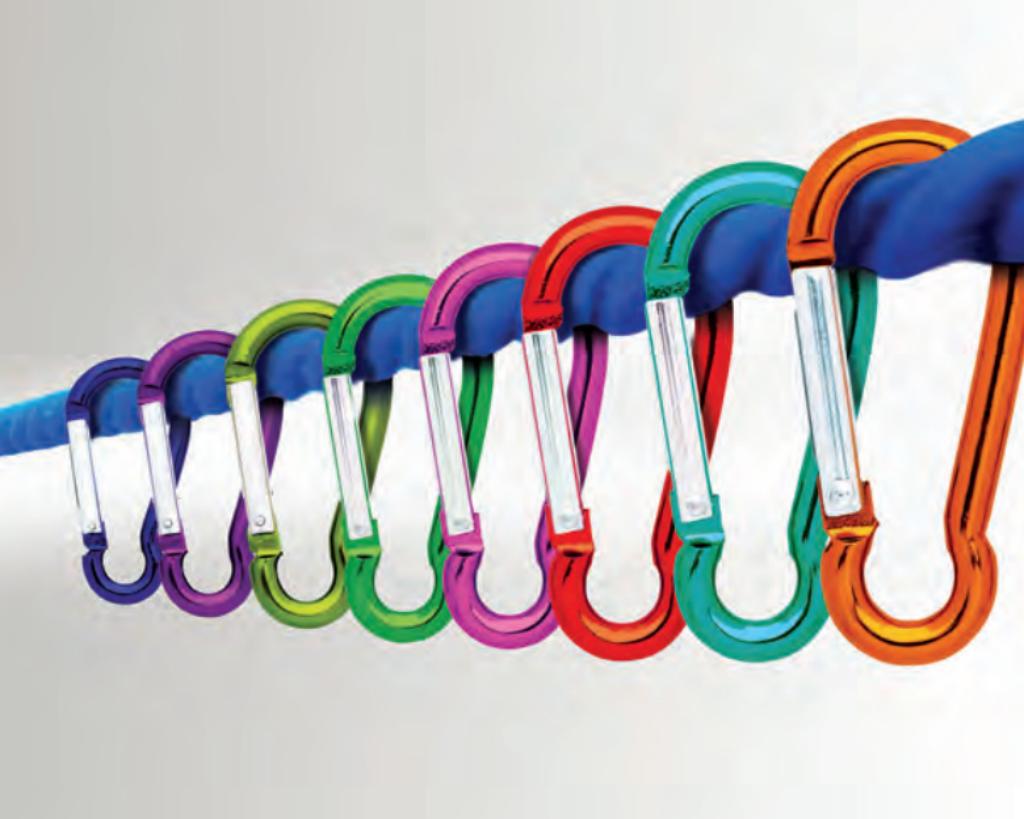
Il est possible d'investir sur RENDÉO 2 dans le cadre d'un compte-titres ordinaire ou d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation⁽³⁾.

Exemples du mécanisme de remboursement à l'échéance dans 3 contextes de marché

Pour un capital net investi de 1 000 €⁽¹⁾, le remboursement à l'échéance serait de :

Cas	Le plus favorable	Le plus défavorable	Intermédiaire
Somme des gains sécurisés au bout des 8 ans	+56%	0%	+33%
Gain à l'échéance	1 000 € x 56% = 560 €	1 000 € x 0% = 0 €	1 000 € x 33% = 330 €
Capital remboursé à l'échéance	1 000 € + 560 € = 1 560 €	1 000 €	1 000 € + 330 € = 1 330 €
Taux de rendement annuel	+5,72%	0%	+3,63%

Ces exemples ne sont fournis qu'à titre indicatif. Ils ne peuvent refléter aucune performance passée et ne préjugent pas des performances futures.



Quelle que soit l'évolution des marchés, les gains éventuels qui auront été sécurisés seront définitivement acquis à l'échéance et ne pourront pas être remis en cause par l'évolution des marchés actions de la zone euro.

Exemple de fonctionnement de RENDÉO 2

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8
Performances du DJ Euro Stoxx 50 calculées entre son niveau initial et son niveau annuel	-10%	+12%	+19%	+55%	+70%	+25%	+1%	-25%
Gains sécurisés	0%	+4%	+4%	+7%	+7%	+7%	+4%	0%
Somme des gains sécurisés								$0 + 4\% + 4\% + 7\% + 7\% + 7\% + 4\% + 0\% = +33\%$
Remboursement à l'échéance								$100\% + 33\% = \textcolor{red}{133\%}$ du capital net investi à l'origine soit un taux de rendement annuel de +3,63%

Les données chiffrées utilisées dans cet exemple n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de la Société Générale.

(1) Garantie du capital net investi pour les investissements sur RENDEO 2 reçus au plus tard le 30/06/2010 à 12h sur la base de la valeur nominale du 6 juillet 2010 soit 1 000 €. Après frais sur versement et le cas échéant hors frais de gestion liés aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation.

(2) Indice calculé hors dividendes. Le Dow Jones Euro STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de Stoxx Limited, Zurich, Suisse et/ou de la société Dow Jones & Company, société américaine régie selon les lois de l'Etat du Delaware et de New York, Etats-Unis (Les "Concédants"), et sont utilisés dans le cadre de licences. Les Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les placements basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.

(3) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation de SOGECAP, l'investissement est réalisé sous forme d'unités de compte. SOGECAP ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur, celle-ci étant sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse en fonction des évolutions de marché.

En bref

Fiche technique de l'obligation - RENDÉO 2*

➤ Avertissement	RENDÉO 2 ⁽¹⁾ est construit dans la perspective d'un investissement sur une durée de vie de 8 ans. Il est donc fortement recommandé de n'investir dans ce placement que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'à son échéance prévue. En cas de rachat avant l'échéance, la garantie du capital ne s'exerce pas et les gains sécurisés ne sont pas versés. Si les coupures détenues sont revendues avant l'échéance, le prix de cession sera fonction des paramètres de marché ce jour-là. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule de remboursement attachée au placement à l'échéance (en date du 30 mars 2010). Ce produit est soumis aux termes et conditions du "SG/SGA/SGOE Debt Issuance Programme Prospectus" dans le cadre duquel il est émis et aux conditions définitives y afférentes. Ce programme et les conditions définitives du placement sont disponibles sur le site " http://prospectus.socgen.com " ou sur simple demande. Le prospectus approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), le régulateur luxembourgeois, est valable pour une commercialisation en France, l'AMF ayant reçu la notification de la CSSF le 29 avril 2009.
➤ Type du placement	Obligation émise dans le cadre d'un programme d'émission EMTN (Euro-Medium Term Notes : titre de créance à moyen terme négociable émis en continu, assimilable à une obligation de droit français ; ses caractéristiques sont définies dans le cadre d'un programme d'émission).
➤ Code EUSIPA	1199 - Miscellaneous Capital Protection
➤ Emetteur	SG Option Europe (filiale à 100% de la Société Générale).
➤ Garant	Société Générale (Moody's Aa2, Standard & Poor's A+). Le placement est exposé au risque de crédit de la Société Générale.
➤ Eligibilité	Compte-titres ordinaire et contrats d'assurance vie ou de capitalisation.
➤ Devise	Euro
➤ Code ISIN	FR0010866889
➤ Période de commercialisation	Du 1 ^{er} avril au 30 juin 2010, 12h inclus pour bénéficier de la garantie. Le prix d'offre de l'obligation (998,93 € le 1 ^{er} avril 2010) progressera régulièrement selon un taux annuel de 0,40% prorata temporis pour atteindre 1 000 € le 6 juillet 2010. Les ordres d'achat devront être transmis avant le 30 juin 2010, 12h. Les conditions et calendrier propres à l'obligation RENDEO 2 sont disponibles sur le site " http://prospectus.socgen.com ".
➤ Cotation	Bourse du Luxembourg
➤ Valeur nominale	1 000 € le 6 juillet 2010
➤ Niveau de garantie à l'échéance	100% de la valeur nominale
➤ Date d'échéance	2 juillet 2018
➤ Durée de placement recommandée	8 ans
➤ Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix fermes de l'obligation pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1%.
➤ Minimum d'investissement	Une coupure minimum (soit environ 1000 € durant la période de commercialisation) sur le compte-titres ordinaire. Dans le cadre d'un investissement sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : selon les contrats.
➤ Frais d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre d'un investissement sur le compte-titres ordinaire : 3% • Dans le cadre d'un investissement sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation : selon les contrats⁽³⁾ <p>A titre informatif les droits d'entrée des principaux contrats Sogecap sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Séquoia : 4% pour les versements inférieurs à 3 650 euros / 3% pour les versements compris entre 3 650 et 15 240 euros / 2,50% pour les versements à partir de 15 240 euros. - Ebène et Ebène Capitalisation : 2,50% pour tous les versements.
➤ Frais de sortie	Néant
➤ Commission annuelle pour distribution et autres tiers⁽⁴⁾	0,90% TTC du montant effectivement placé
➤ Economie de l'investissement	<p>Le placement est adapté en cas d'anticipation d'une stabilité, d'une légère hausse ou d'une hausse de l'indice DJ Euro Stoxx 50.</p> <p>En contrepartie de l'abandon des dividendes de l'Indice DJ Euro Stoxx 50, le placement bénéficie à l'échéance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la garantie à hauteur de 100% du capital net investi⁽²⁾, - d'une performance pouvant atteindre +56%, dépendant de la capacité de l'indice à enregistrer une performance depuis l'origine positive ou supérieure à +20% aux différentes constatations annuelles. <p>Le placement est exposé sur les marchés actions de la zone Euro.</p>
➤ Description de la formule	<p>Faire bénéficier aux investisseurs le 2 juillet 2018 ou si ce jour n'est pas un jour de Bourse, le jour de Bourse suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de 100% de la valeur nominale⁽⁵⁾, - augmentée de la somme des 8 gains sécurisés annuellement⁽⁵⁾ multipliée par la valeur nominale (à noter que le cas échéant cette somme pourra être égale à 0%). <p>Le gain sécurisé au titre d'une année (de l'année 1 à l'année 8) est égal à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7% si la performance (hors dividendes) de l'indice entre son niveau annuel et son niveau initial est supérieure à +20% (soit un TRAAB maximum de 5,72 %), - 4 % si la performance (hors dividendes) de l'indice entre son niveau annuel et son niveau initial est positive ou nulle et inférieure à + 20%, - 0% sinon. <p>Niveau initial de l'indice : moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés aux dates des 6, 7, 8, 9 et 12 juillet 2010</p> <p>Niveau annuel de l'indice : moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice sur 5 jours ouvrés au mois de juin de chaque année (cf. les conditions définitives).</p>
➤ Synthèse des avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Le capital net investi⁽²⁾ est garanti à hauteur de 100% à l'échéance de la formule. • L'obligation bénéficie d'un mécanisme permettant de sécuriser de l'année 1 à l'année 8 une performance pouvant atteindre 7% chaque année (versée à l'échéance), déterminée en fonction de la performance (hors dividendes) depuis l'origine de l'indice DJ Euro Stoxx 50. Les gains sécurisés ne pourront être remis en cause par un éventuel retournement des marchés. • L'obligation sécurisera un gain au titre de chaque année de 7% en cas de hausse depuis l'origine de l'indice (hors dividendes) au delà de +20%. Sinon une performance seulement positive ou nulle permettra de sécuriser un gain de +4%. • L'obligation est indexée sur l'indice DJ Euro Stoxx 50. Cet indice de référence est composé des 50 premières sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité.
➤ Synthèse des inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> • Le capital net investi⁽²⁾ est garanti à hauteur de 100%. Elle ne bénéficie qu'aux sommes investies durant la période de commercialisation et qui restent investies jusqu'à l'échéance⁽⁵⁾. • Le gain maximum pouvant être sécurisé chaque année est de 7%. La somme des gains sécurisés, soit au maximum +56%, est versée à l'échéance en plus du capital. Quel que soit le scénario de marché l'investisseur sait qu'il bénéficiera d'un TRAAB maximum de 5,72% à l'échéance. • En cas de forte hausse du DJ Euro Stoxx 50, l'investisseur ne profitera que partiellement de celle-ci. • L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes de l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50

Les catégories de risque des produits financiers :

* produit de placement de catégorie A : produit intégralement garanti en capital à l'échéance. Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient donc de vous assurer que vous êtes autorisé à investir dans ce produit.

(1) Ce document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son règlement général. Du fait de leur nécessaire simplification, les informations sur ce placement sont inévitablement partielles et ne peuvent, de ce fait, avoir de valeur contractuelle. Tout investissement doit se faire sur la base des conditions définitives du produit et de la fiche produit pour le compte-titres ou de l'annexe à la Note d'information reprenant les caractéristiques principales du produit pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation, qui vous seront remises par votre Conseiller en agence.

(2) Après frais sur versement et hors frais de gestion propres aux contrats d'assurance vie ou de capitalisation sur lesquels a été réalisé l'investissement.

(3) En assurance vie ou sur les contrats de capitalisation, le placement portera sur des unités de compte représentatives de RENDEO 2. Ces unités de compte ne sont accessibles que dans le cadre de certains contrats d'assurance vie et de capitalisation de SOGECAP dans les conditions prévues par chacun de ces contrats. SOGECAP, Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1 683 305 450 EUR entièrement libéré - Entreprise régie par le Code

des Assurances - 086 380 730 - R.C.S. Nanterre - Siège Social : 50, avenue du Général de Gaulle - 92093 Paris La Défense Cedex - Autorité chargée du contrôle : Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuals 61, rue Taitbout - 75009 Paris. Ces contrats d'assurances sont présentés par la Société Générale en sa qualité d'Intermédiaire en assurances (immatriculation à l'ORIAS 07 022493).

(4) Conformément à l'article 314-76 du règlement général de l'AMF, le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions supplémentaires sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

(5) En cas de cession avant l'échéance, la garantie du capital ne s'exerce pas et les gains éventuels sécurisés ne sont pas versés.

Nous vous invitons à prendre connaissance des caractéristiques spécifiques du placement en vous référant au document appelé "conditions définitives" disponible en agence et sur le site www.particuliers.societegenerale.fr. L'attention du public est attirée sur la rubrique facteurs de risque présentée dans le prospectus disponible dans les mêmes conditions. Tout investissement doit également se faire sur la base de la fiche produit pour le compte-titres et de l'annexe à la note d'information pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation.

RENDEO 2

Des gains potentiels chaque année,
sécurisés à l'échéance



**RENDEO 2 offre,
à son échéance de 8 ans :**

- au minimum, 100% du capital net investi⁽⁶⁾,
- assortis de la somme des gains annuels potentiels sécurisés.

Pour déterminer chaque gain annuel potentiel sécurisé année après année, on observe la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50⁽⁷⁾ entre son niveau annuel⁽⁸⁾ et son niveau initial⁽⁹⁾ :

- L**orsque la performance de l'indice est supérieure ou égale à + 20%, un gain de 7% est sécurisé au titre de l'année et versé à l'échéance,
- lorsque la performance de l'indice est supérieure ou égale à 0 et strictement inférieure à + 20%, un gain de 4% est sécurisé au titre de l'année et versé à l'échéance,
 - sinon, lorsque la performance de l'indice est négative, aucun gain n'est sécurisé au titre de l'année.

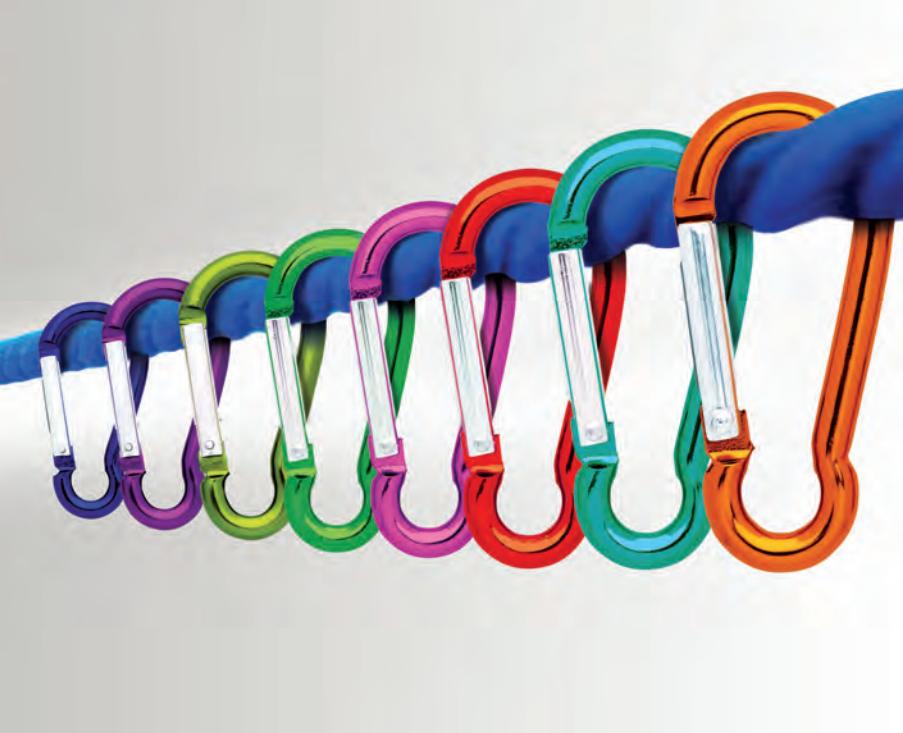
L'indice DJ Euro Stoxx 50 regroupe les 50 principales sociétés de la zone euro, sélectionnées pour leur capitalisation boursière et leur représentativité économique. Il respecte une pondération par pays et par secteur pour être au plus près de la structure économique de la zone euro. Le DJ Euro Stoxx 50 s'est imposé comme la référence principale des marchés actions de la zone euro.

(6) Garantie du capital net investi pour les investissements sur RENDEO 2 reçus au plus tard le 30/06/2010 à 12h sur la base de la valeur nominale du 6 juillet 2010 soit 1 000 €. Après frais sur versement et le cas échéant hors frais de gestion liés aux contrats d'assurance vie et de capitalisation. La garantie n'est accordée qu'à l'échéance.

(7) Hors dividendes.

(8) Moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice sur 5 jours ouvrés au mois de juin de chaque année.

(9) Moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés aux dates des 6, 7, 8, 9 et 12 juillet 2010.



Comment vous informer sur RENDÉO 2 ?

Vous pourrez obtenir toutes les informations sur RENDÉO 2 auprès de votre Conseiller en agence ou sur le site www.particuliers.societegenerale.fr.

Soucieux de vous faire bénéficier de notre expertise et de vous guider dans vos choix d'investissement, nous vous invitons à prendre contact avec un Conseiller. Il déterminera avec vous la solution la mieux adaptée à votre profil d'investisseur et à vos objectifs.

■ www.particuliers.societegenerale.fr

Votre banque sur Internet ■

Où que vous soyez et à toute heure, vous accédez à l'ensemble des services et produits de la Société Générale. Outre vos opérations courantes, vous pouvez consulter votre portefeuille-titres, votre contrat d'assurance vie, transmettre vos ordres de bourse et obtenir des informations sur vos titres et/ou OPCVM. Vous avez également la possibilité de déterminer et consulter votre profil d'investisseur.

Abonnement : gratuit (auprès de votre Conseiller en agence)⁽¹⁾

(1) Hors coût de connexion

■ **3933**

0,34 € TTC/mn ■

Votre banque⁽²⁾
par téléphone

6 jours sur 7 de 8 h à 22 h

(2) Depuis l'étranger : (+33) 1 76 77 3933 - Tarif au 01/01/2010 : 0,34 EUR TTC/min depuis une ligne fixe France Télécom, en France métropolitaine.

Des Conseillers Société Générale spécialisés sont à votre disposition 6j/7 de 8h à 22h (hors jours fériés) pour vous donner des informations sur vos OPCVM et/ou titres français ou étrangers et transmettre vos ordres de bourse.

Tout élément du présent document est communiqué à titre purement indicatif et n'a pas de valeur contractuelle. Avant tout investissement dans l'un des produits, vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Ce document ainsi que son contenu sont la propriété de la Société Générale et des sociétés appartenant au groupe Société Générale. Leur reproduction ou leur distribution est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable de la Société Générale. Société Générale est agréée par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement.

Cette brochure commerciale ne constitue pas une offre de souscription au contrat d'assurance et de capitalisation. Cette brochure ne constitue pas non plus une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'instrument financier sous-jacent.

Société Générale, DCMA/MOP - Tour Granite - 75886 PARIS cedex 18, S.A. au capital de 924 757 831,25 EUR - 552 120 222 RCS PARIS, Siège Social 29, bd Haussmann, 75009 PARIS - Dialogues Crédit photos : Getty Images - Réf : B143297 - Avril 2010.

particuliers.societegenerale.fr

